

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME

ARRETE PREF/D2/II/2006 N° 825 du 29 MAR. 2006

portant renouvellement de la composition du comité consultatif de la réserve naturelle des Ballons comtois.

**LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-19 et R. 332-15 à 332-17 ;

VU le décret n° 2002-962 du 4 juillet 2002 portant création de la réserve naturelle des Ballons comtois, notamment son article 4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 452 du 20 février 2003 et son arrêté modificatif n° 2778 du 16 octobre 2003 ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1.** Le comité consultatif de la réserve naturelle des Ballons comtois présidé par le préfet ou son représentant est composé comme suit :

• **Représentants des collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers :**

- le président du conseil général de Haute-Saône ou son représentant  
23 rue de la préfecture - 70000 VESOUL
- le président du conseil général du Territoire de Belfort ou son représentant  
Place de la révolution française - 90000 BELFORT
- le président du conseil général des Vosges ou son représentant  
8 rue de la préfecture - 88000 EPINAL
- le président du conseil régional de Franche-Comté ou son représentant  
4 square Castan - 25000 BESANCON
- le maire de Haut-du-Them -Château Lambert ou son représentant  
3 rue de la Vierge - 70440 HAUT-DU-THEM - CHATEAU LAMBERT
- le maire de Miellin ou son représentant  
70440 MIELLIN
- le maire de Plancher-les-Mines ou son représentant  
70290 PLANCHER-LES-MINES
- le maire d'Auxelles-Haut ou son représentant  
18 rue des Bruyères - 90200 AUXELLES-HAUT

- le maire de Lepuix-Gy ou son représentant  
11 rue de l'église - 90200 LEPUIX-GY
- le maire de Saint-Maurice-sur-Moselle ou son représentant  
1 place du 2 octobre 1944 - 88560 St MAURICE SUR MOSELLE
- le maire de Giromagny ou son représentant  
28 grande rue – 90200 GIROMAGNY
- le président de la chambre d'agriculture de Haute-Saône ou son représentant  
17 quai Yves BARBIER - 70000 VESOUL
- le président du syndicat mixte du parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) ou son représentant  
1 cour de l'abbaye - 68140 MUNSTER
- le président de la fédération régionale des chasseurs de Franche-Comté ou son représentant  
26 A route de Lyon - 25720 BEURE
- le président de la fédération régionale des chasseurs de Lorraine ou son représentant  
1 rue de la Passotte - CP 37815 - 57078 METZ CEDEX 3
- le président du syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) ou son représentant  
2 rue Clémenceau - 90000 BELFORT
- le président du syndicat de la Planche des Belles Filles ou son représentant  
Lieu-dit "Planche des Belles Filles" - 70290 PLANCHER-LES-MINES
- le président de l'association foncière pastorale libre du Ballon de Servance ou son représentant  
Mairie - 70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU LAMBERT
- le président du club Vosgien ou son représentant  
5 rue François Blaudez - 88000 EPINAL
- Mme Colette CHOFFÉ, représentant les propriétaires forestiers privés  
rue du 8 mai 1945 - 21320 POUILLY EN AUXOIS
- le président de l'union syndicale des exploitants forestiers scieurs et industriels du bois du département de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ou son représentant  
secrétariat - BP 21 - 70360 SCEY SUR SAONE
- M. Pierre MAREY, président de la ligue de cyclotourisme de Haute-Saône, représentant du comité régional olympique et sportif  
26 rue de la Banque - 70000 VESOUL
- **Représentants des services de l'État et établissements publics concernés :**
  - le sous-préfet de Lure ou son représentant
  - le directeur régional de l'environnement de Lorraine ou son représentant  
19 avenue Foch - 57000 METZ
  - le directeur régional de l'environnement de Franche-Comté ou son représentant  
5 rue Sarraill - BP 137 - 25014 BESANCON CEDEX
  - le directeur territorial de l'office national des forêts de Franche-Comté ou son représentant  
agence Nord Franche-Comté  
3 rue Parmentier - BP 14 - 70201 LURE CEDEX

- la présidente du centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté ou son représentant  
Maison de la forêt et du bois - 20 rue François Villon - 25041 BESANCON CEDEX
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Haute-Saône ou son représentant
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports du Territoire de Belfort ou son représentant  
rue Louis Plumeré BP 459 - 90008 BELFORT CEDEX
- le directeur départemental de l'équipement de la Haute-Saône
- le président du comité régional de gestion de l'espace aérien du nord-est  
BP.70012 - 57955 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
- le lieutenant-colonel directeur de l'établissement du génie de Besançon ou son représentant  
Quartier Ruty - BP 4 - 25998 BESANCON ARMEES
- le colonel, commandant de la base aérienne 116 de Luxeuil Saint Sauveur ou son représentant  
70310 LUXEUIL AIR
- le délégué régional Bourgogne-Franche-Comté de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant  
2 rue Colson - 21000 DIJON
- **Représentants d'association de protection de la nature et personnes qualifiées :**
  - le président du Groupe naturaliste de Franche-Comté ou son représentant  
15 rue de l'industrie - 25000 BESANCON
  - le président du Groupe Tétràs Vosges ou son représentant  
Maison du Parc 1 cour de l'abbaye - 68140 MUNSTER
  - le président d'Espace naturel comtois ou son représentant  
15 rue de l'industrie - 25000 BESANCON
  - le président de Territoire de Belfort-nature-environnement  
6 rue Metz-Juteau - 90000 BELFORT
  - M. Jean-Pierre PERNEY, représentant la Société botanique de Franche-Comté  
43 rue Clémenceau – 70300 SAINT SAUVEUR
  - M. Jean-Christophe WEIDMANN, biologiste, spécialiste de la faune  
9 rue Paul Dubourg - 25720 BEURE
  - M. Albert PIGUET, naturaliste, spécialiste de la flore  
17 rue Maurice Gillot - 70000 NAVENNE
  - M. François GUEROLD, maître de conférence  
Laboratoire écotoxicité, biodiversité, santé environnementale (ESBE)  
Université de Metz - rue du Général Délestraint - 57070 - 57050 METZ
  - M. Frédéric GOSSELIN, spécialiste des écosystèmes forestiers  
CEMAGREF - Domaine des Barres - 45290 NOGENT SUR VERNISSON

**Article 2.** Les membres de ce comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé.

**Article 3.** Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

**Article 4.** Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret de création de la réserve.

Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

**Article 5.** Le présent arrêté sera notifié à tous les membres du comité consultatif.

Une copie sera déposée dans les préfectures de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges, en sous-préfecture de Lure et dans les mairies de Haut-du-Them Château Lambert, Miellin, Plancher-les-Mines, Auxelles-Haut (90), Lepuix-Gy (90), Giromagny (90), Saint-Maurice-sur-Moselle (88) pour y être tenue à la disposition du public.

Une copie sera affichée pendant 15 jours au panneau d'affichage habituel des communes de Haut-du-Them Château Lambert, Miellin, Plancher-les-Mines, Auxelles-Haut (90), Lepuix-Gy (90), Giromagny (90), Saint-Maurice-sur-Moselle (88) par les soins du maire.

**Article 6.** L'arrêté préfectoral n° 452 du 20 février 2003 et son arrêté modificatif n° 2778 du 16 octobre 2003 susvisés sont abrogés.

**Article 7.** La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône, les préfets du Territoire de Belfort et des Vosges, le sous-préfet de Lure, le directeur régional de l'environnement de Franche-Comté, les maires des communes de Haut-du-Them Château Lambert, Miellin, Plancher-les-Mines, Auxelles-Haut (90), Lepuix-Gy (90), Giromagny (90), Saint-Maurice-sur-Moselle (88), les gestionnaires de la réserve naturelle des Ballons comtois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Vesoul, le 29 MAR. 2006



Francis LAMY